

« Malaisant » : intrus ou revenant ?

Ludmila Bovet

Number 172, 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71999ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bovet, L. (2014). « Malaisant » : intrus ou revenant ? *Québec français*, (172), 10–11.

« Malaisant » : intrus ou revenant ?

par Ludmila Bovet*

L'apparition d'un mot nouveau provoque toujours des réactions ; on hésite à l'adopter mais s'il s'avère qu'il répond à un besoin, qu'il comble un vide, il finira par s'intégrer à la langue commune. Est-ce que ce sera le cas de l'adjectif *malaisant* ?

Bien présent dans la blogosphère et associé d'abord au vocabulaire des jeunes, il apparaît aussi dans les journaux, depuis environ 2005, parfois encadré par des guillemets : « Comme ses collègues Larry David ou Louis C.K., il [Martin Matte] ose aussi tester quelques limites en exposant des situations hyper "malaisantes" » « Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle sorte de ton de comédie malaisante et sans humour que plein de films adoptent ces temps-ci ? Un malaise, c'est un malaise, ce n'est pas drôle, c'est une torture ! » (citation de l'acteur Michael Chiklis dans *Métro Montréal*, 11 septembre 2013, p. 21.) Il est clair que *malaisant* exprime l'idée d'un malaise mieux que ne le feraient les adjectifs *dérangeant* ou *troublant*.

Cet adjectif dérange parce qu'il est formé à partir du participe présent d'un verbe qui n'existe pas : *malaiser*. Selon le contexte, un participe présent peut avoir une valeur verbale ou une valeur d'adjectif ; par exemple, dans la phrase : « dérangeant tout le monde, il alla s'asseoir au bout de la rangée », *dérangeant* fonctionne comme un verbe car il introduit un complément ; en revanche, dans « un auteur dérangeant » (exemple donné dans *le Petit Robert 2014*), *dérangeant* a la valeur d'un adjectif qui qualifie un nom.

LE VERBE « MALAISER »

Si on évoque d'autres adjectifs formés à partir d'un participe présent, on pense à *bienfaisant* et *malfaisant*, par exemple. Or, le verbe *bienfaire* a existé avec le sens de « faire du bien (à quelqu'un) » et *malfaire* avec le sens de « faire du mal (à quelqu'un) », sens aujourd'hui disparus² ; en effet si on dit maintenant *il a bien fait* ou *il a mal fait* (d'agir ainsi), c'est au sens de « il a eu raison » ou « il a eu tort (d'agir ainsi) ». Alors, a-t-il existé un verbe *malaiser* ? Oui, et Littré le mentionne à la fin de l'article *malaisé*, dans son Dictionnaire qui a paru de 1863 à 1873 : « Le Berry a un verbe *malaiser*, mettre mal à l'aise, verbe d'ailleurs usité dans l'ancienne

langue. » Si Littré a jugé bon de le mentionner, c'est signe que ce verbe était encore bien vivant au XIX^e siècle dans le centre de la France ; Littré se réfère au glossaire du comte Jaubert paru en 1864, qui relève *malaiser* avec le sens de « gêner » ; Jaubert ajoute : « on disait autrefois *aiser* pour contenter³ ».

Ce verbe *malaiser* « usité dans l'ancienne langue », comme le précise aussi Littré, est attesté en français depuis Froissart, qui l'utilise dans ses *Chroniques* composées entre 1369 et 1400, donc dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. Cet extrait est probablement la première attestation du mot : « Entandis, le duc de Bourgogne mal-aisa tant ceux de Camerolles, qu'il leur convint rendre à la volonté du duc. » (Froissart, *Chroniques*, vol. 1, 279, édition 1559)⁴. *Malaiser* a été relevé par Edmond Huguet dans son *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*⁵ avec plusieurs sens, dont celui de « incommoder, gêner, tourmenter » ; il est illustré par cet extrait d'une œuvre de l'époque : « Librement nous voyons nos femmes deviser / Sans qu'un jaloux soupçon nous vienne malaiser ».

Dans son Glossaire du centre de la France, Jaubert relève aussi *malaiser* à la forme pronominale : *se malaiser* au sens de « se gêner » : *ce gas-là [sic] n'se malaise pas*.

L'HISTOIRE DE LA FAMILLE

Malaiser (depuis le XIV^e siècle) est dérivé du nom *malaise* qui, lui, est attesté depuis le XII^e siècle (1137) ; il désigne alors l'état contraire à l'« aise », comme par exemple l'état de gêne matérielle, et aussi une difficulté. Ce n'est qu'à partir de la fin du XVI^e siècle que *malaise* désignera une sensation pénible, morale ou physique, sens que nous connaissons, alors que les autres sens ont disparu⁶.

Quant à l'adjectif *malaisé*, il est formé de *mal* et de *aisé* (parfois sous la forme *aisié*) et il est attesté depuis la première moitié du XIII^e siècle. Il signifie « désagréable, incommode ». Le sens de « qui présente des difficultés », notamment dans « chemin malaisé », est attesté depuis le milieu du XVI^e siècle ; à l'époque, la plupart des chemins étaient malaisés et parfois impraticables pour les voyageurs, ce qui a permis à La Fontaine d'y faire intervenir sa mouche du coche : « Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé [...] »

La tournure *il est malaisé de* « il est difficile de » est attestée depuis Scarron, c'est-à-dire depuis la première moitié du XVII^e siècle. Le nom *malaisance* a également eu cours en français depuis le XV^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle environ⁷, mais l'adjectif *malaisant* n'est pas attesté dans les dictionnaires.

En revanche, *malaisant* a été relevé dans certains glossaires au XIX^e siècle comme synonyme de *malaisé*, donc au sens de « qui est difficile à faire », par exemple : « Ne voilà-t-il pas une chose bien malaisante à faire » (régions du centre et de l'ouest de la France)⁸. Il n'est pas attesté au sens actuel de « qui met mal à l'aise ».

ÊTRE À L'AISE

Comme on l'a vu, *malaisé* est formé de *mal* et de l'adjectif *aisé*, qui s'applique à « ce qui se fait facilement », par exemple dans *il est aisé de* ; mais *aisé* a également depuis la fin du XV^e siècle le sens de « qui a du bien » en parlant d'une personne – un homme aisé, des gens aisés – en rapport avec *être à l'aise* et *être dans l'aisance*. Pour qualifier la situation inverse, il y eut le nom *malaisance* (mentionné ci-dessus) qui avait deux sens, celui de « manque d'aisance matérielle » et de « difficulté (à faire quelque chose) ». L'adjectif *malaisé*, on l'a vu, a le sens actuel de « difficile (à faire) » et le sens vieilli de « incommode, pénible », mais il avait aussi, dans la langue du XVII^e siècle, celui de « pauvre », selon la définition de Oudin, qui ajoute cet exemple : « riche mal aisé : qui paraît riche, et doit beaucoup plus qu'il n'a vaillant⁹ » [Le *vaillant* signifie « ce qu'on possède »]. Ce sens est encore en usage à la fin du XIX^e siècle, témoin ce passage du *Journal des Goncourt* : « Les deux choses alimentaires dont se soutiennent, s'alimentent, vivent les populations malaisées – les pommes de terre et le fromage. » (*Journal*, 1871, p. 712, cité dans le dictionnaire *Trésor de la langue française*).

Cet exemple du XVI^e siècle illustre l'emploi du verbe *malaiser* dans le sens de « mettre dans une situation financière difficile » : « Si on vous attermoit à tel temps (poursuivit le seigneur), que sans vous mal-aiser, peussiez acquitter vostre debte, que diriez-vous ? » (Étienne Pasquier, *Recherches de la France*, livre VI, chap. 6.)

Sur une note humoristique : dans le centre de la France, on disait *une malaisée*

pour désigner une femme par plaisanterie ; le terme *malaisée* au sens de « femme d'humeur difficile » et notamment de « épouse » a été relevé récemment dans l'ouest de la France. En Normandie, recevoir une volée de coups se disait *danser la malaisée*¹⁰.

NOUS NE SOMMES PAS LES SEULS !

Après cette incursion dans l'histoire de ces mots, revenons au présent pour constater que la mode de *malaisant* n'est pas exclusive au Québec. En consultant la presse française dans la banque de données Eurêka, on remarque l'emploi fréquent de l'adjectif dans les critiques de films, en particulier dans le journal *Libération*, et ce, depuis 1995 : « [...] un final en forme de catharsis sexuelle assez malaisant. » (*Libération*, Culture, 14 juin 1995, critique du film *L'État des lieux* de J.F. Richet) ; « Dans cette atmosphère formidablement oppressante et malaisante, surnage une scène célèbre, celle du bain [...] » (*Libération*, Télévision, 29 juin 1996, p. 39, critique du film *Cérémonie secrète* de J. Losey) ; « [...] Mamoru Oshii invente des images d'un réalisme malaisant, entre nos vieilles questions et celles que nous ne savons pas encore poser. » (*Libération*, Culture, 1 février 1977, p. 28, critique du film *Ghost in the shell*). *Spectacle malaisant, scène malaisante* sont des termes récurrents. D'autres exemples : « [...] là où il y a de la gêne, il y a toujours du plaisir. Un plaisir grinçant et malaisant [...] » (*Libération*, Télévision, 31 décembre 1999, p. 42) ; « [...] une grosse peur, un malaise d'autant plus malaisant que mal défini [...] » (*Libération*, Télévision, 27 novembre 1998, p. 50). Également dans le journal *Le Monde* : « Délibérément malaisant et provocateur, ce spectacle récurrent [d'automutilation] est de nature à rebuter le spectateur » (*Le Monde*, Culture, 4 décembre 2002, p. 34, critique du film *Dans ma peau*).

Dans ces critiques de spectacles apparaît de façon inattendue le nom *malaisance* qui, là, équivalait à « manque d'aisance », ou « inconfort » : « Les sujets [...], assis dans des fauteuils avachis, couchés sur des lits dans un léger inconfort postural, comme pour accentuer la malaisance d'un costume corporel mal taillé, obèse ou exsangue, aux chairs flâpées [...] » (*Libération*, Culture, 18 septembre 1995, p. 40).

BIEN IMPLANTÉ

Mot à la mode, *malaisant* a été prononcé deux fois dans les dix premières minutes du Bye Bye 2013. D'abord dans le sketch qui parodiait l'émission « La Voix », on faisait dire

à l'actrice imitant Ariane Moffat en train de féliciter un candidat : « Bon, là, j'ai exploité tous mes synonymes, j'suis rendue au boutte où je ris nerveusement de façon malaisante. » Et peu après on s'amusait du « Choc des générations », l'émission de Gregory Charles, à qui on faisait dire : « Ne manquez pas les 80 ans dans une chorégraphie malaisante à moitié apprise en cinq minutes [...] ».

Au Québec, l'adjectif se rencontre dans des contextes très variés. Voici un des premiers exemples écrits : « L'hôtel Le Crystal de la Montagne est un hôtel boutique du centre-ville, chic mais pas malaisant, haut de gamme mais pas hautain. » (*Journal de Montréal*, Sortir, 28 août 2008, p. 37.) Dans un contexte tout autre : « [...] vous vous êtes sûrement déjà retrouvé, à l'occasion d'une soirée, confronté à un interlocuteur peu loquace qui ne daignait pas regarder dans votre direction puisque trop occupé à "pitonner" sur son polyvalent cellulaire. Cette déplaisante et malaisante compagnie n'est que trop familière et est malheureusement devenue légion dans plusieurs entourages. » (*Journal de Québec*, Nouvelles, 16 août 2011, p. 14 ; lettre de lecteur.) En parlant d'une personne : « Oui, il est impressionnant, Messmer. Mais il est malaisant, aussi. Comme spectateur, on prend son plaisir entre les deux sensations. » (*La Voix de l'Est*, 9 mars 2013, Arts et culture, p. 11.) Et encore dans le domaine du spectacle, un point de vue sur l'humour, différent de celui de Michael Chiklis présenté au début de ce texte : « Ce contexte se prête bien au genre d'humour dont la comédienne [Julia Louis-Dreyfus] se délecte. "C'était douloureux à tourner... j'adore ce genre de scène, dit-elle. J'aime les moments de divertissement malaisants, un peu honteux, qui font grimacer. Je m'y sens parfaitement chez moi." » (*Métro Montréal*, 27 septembre 2013, p. 33.)

Il n'y a pas de doute, *malaisant* est un mot utile ; plus rapide, plus expressif qu'une périphrase du genre de « qui crée un malaise » ou « qui met mal à l'aise ». D'autre part, on ne peut le suspecter d'être un anglicisme. C'est vrai qu'il ne figure pas dans les dictionnaires français, mais le verbe *malaiser* a bel et bien été en usage dans l'ancien français ; *malaisant* l'a été aussi dans certaines régions de France. Ce qui est intéressant, c'est qu'il resurgit avec un sens différent de celui qu'il avait autrefois. Ce nouveau sens est tout à fait conforme à ceux du verbe : « incommoder », « gêner », « tourmenter », qui découlent de malaise, un état contraire à l'aise. Au début du XIX^e siècle,

un auteur français a publié une liste de mots anciens sortis de l'usage et qu'il serait utile, selon lui, de réintégrer dans la langue ; le verbe *malaiser* était du nombre, illustré par des citations d'auteurs, dont celles de Froissart et de Pasquier présentées ci-dessus ; il concluait cependant : « Au reste, je doute fort que les verbes *malaiser*, *mésaiser* puissent être réintégrés avec succès dans le langage moderne.¹¹ » À la place du verbe, c'est un mot de la même famille qui est réapparu. *Malaisant* est peut-être malsonnant. On s'y habituera ou on l'oubliera. *

* Linguiste et chercheure indépendante

Notes

- 1 À propos de l'émission de l'humoriste Martin Matte, *Les beaux malaises*. Dans *Le Devoir*, samedi 18 et dimanche 19 janvier 2014, p. E4, col. 5.
- 2 Voir par exemple l'adjectif *malaisant* dans le *Petit Robert*.
- 3 Hippolyte François Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*, 2^e édition, Paris, 1864 [réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1970].
- 4 Relevé dans Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 8 volumes, 1880 à 1895 [réimpression : Nendeln (Liechtenstein), Kraus Reprint, 1969].
- 5 En 7 volumes, de 1925 à 1967.
- 6 Article *aise* dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, 2 vol. (édition en petit format en 1998).
- 7 Dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (Marseille, 1787-1788), l'abbé Féraud relève *malaisé* et précise : « On ne dit plus malaisance ». Le mot a quand même survécu dans la langue littéraire, au sens de « manque d'aisance matérielle » et de « difficulté (à faire quelque chose) », témoin ce passage de Jean Cocteau : « La malaisance à passer d'ouvrage en ouvrage, puisque l'ouvrage fini nous habite encore [...] » (*Difficulté d'être*, 1947, p. 141). Citation figurant dans une remarque à la fin de l'article *malaisé* dans le *Trésor de la langue française* (1789-1960), Paris, 1971-1994, 16 volumes.
- 8 Voir note 3. Aussi dans Georges Dottin, *Glossaire des parlers du Bas-Maine (département de la Mayenne)*, 1899 [réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1978].
- 9 Antoine Oudin, *Curiositez françaises, pour supplément aux dictionnaires* [...], Paris, 1640 [réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1971].
- 10 *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, vol. 24, *adjacens*, 153a. — Ulysse Dubois et al., *Glossaire des parlers populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois, Saint Jean d'Angély* (Les Granges), 1992-1994.
- 11 Marie Charles Joseph de Pougens, *Archéologie française ou vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne*, Paris, chez Th. Desoer et C^{ie}, libraire, 1825, vol. 2, p. 4.